

Up



IL SUFFIT DE SOLUTIONS SIMPLES
POUR **AMÉLIORER LE QUOTIDIEN** DE TOUS.

Les solutions Associations du groupe Up

Comment booster le pouvoir d'achat "vacances et loisirs" de vos collaborateurs, comme le ferait un CE ?



Avec le Chèque-Vacances, vous répondez à vos contraintes financières, tout en ouvrant au salarié bénéficiaire un monde d'évasion, à moindre coût.

2/3

Deux tiers des salariés des petites entreprises s'estiment plus efficaces après une semaine de vacances.*

** Source : Etude StrategyOne - Hewlett / Packard - 2010*

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE SOLUTIONS DÉDIÉES

**Le Chèque-
Vacances**

Parce que les vacances, c'est essentiel !

Nos solutions pour les associations



Parce que les vacances, c'est essentiel !

Avantages

**Découvrez un outil de motivation et de fidélisation, simple et équitable.
Offre réservée aux structures sans CE de moins de 50 salariés.**

Le Chèque-Vacances est un titre co-financé par l'employeur et le salarié.

La contribution maximum de l'employeur est fonction de la rémunération des bénéficiaires et peut atteindre :

- 80% du montant des chèques, si la rémunération mensuelle brute moyenne des 3 derniers mois du bénéficiaire est inférieure au plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS), soit 3 269 € en 2017.
- 50% , si cette rémunération mensuelle brute moyenne est supérieure au PMSS.

Le montant de la participation de l'employeur étant fonction du salaire de chaque bénéficiaire, vous disposez d'un outil simple et efficace pour répartir équitablement un complément de pouvoir d'achat à vos salariés.

Avec une mise en place souple et sans obligation de reconduction, le Chèque-Vacances se révèle comme un levier précieux pour motiver, fidéliser ou récompenser vos collaborateurs.

Bénéficiez d'un véritable avantage fiscal et social

Le Chèque-Vacances est un avantage social déductible de votre bénéfice imposable et exonéré de charges sociales (sauf CSG / CRDS et versement transport).

Il s'adapte facilement aux contraintes financières et de gestion des ressources humaines des structures associatives, tout en offrant aux collaborateurs un avantage social très apprécié.


Offrez à vos salariés les avantages d'une grande entreprise.

Le Chèque-Vacances est accessible dans les structures de moins de 50 salariés sans Comité d'entreprise.

Les salariés de petites structures associatives peuvent ainsi bénéficier des mêmes avantages que ceux offerts par un CE : accéder de manière privilégiée à un éventail très large de prestations de tourisme et de loisirs, tout en disposant d'un complément de revenu, net d'impôt, pouvant aller jusqu'à 440€ par an.

Nous contacter

 solutionspme@up-france.fr

 Tél. : 0 811 87 87 87 (service 0,06€/min + prix appel)
Fax : N° Azur 0 810 204 996

 boutique-en-ligne.ancv.com/cheque-dejeuner/pe/

Nos solutions pour les associations



Parce que les vacances, c'est essentiel !

Caractéristiques techniques

Réseau

Un chèque exonéré de charges, co-financé par l'employeur et le bénéficiaire

POUR L'EMPLOYEUR DE LA STRUCTURE DE - DE 50 SALARIÉS :

- 0 € de charges sociales et fiscales à concurrence de 30 % du SMIC mensuel brut par salarié et par an, soit 440 € en 2015 (sauf CSG, CRDS et versement transport).
- Pour tous les salariés en CDI et CDD (de surcroît, de remplacement, d'apprentissage...).
- Des règles d'attribution simples en fonction du salaire avec une contribution employeur plus importante sur les salaires les moins élevés.
- Les chefs d'entreprise de moins de 50 salariés, qui sont non-salariés des petites entreprises ou chefs d'entreprises unipersonnelles peuvent désormais bénéficier des avantages du dispositif des Chèques-Vacances.

POUR LE BÉNÉFICIAIRE :

- Un complément de revenu non imposable*.
- Un chèque pour toute la famille : le salarié, son conjoint et ses enfants.
- Simple d'utilisation : utilisable toute l'année auprès des prestataires du tourisme et des loisirs.

Des services souples adaptés à vos besoins :

- Personnalisation des chèques : titre nominatif personnalisé aux nom et prénom du bénéficiaire, d'une valeur unitaire de 10 ou 20€ avec possibilité de mixer les 2 valeurs dans un même chéquier
- Commandes et suivi de commandes exclusivement en ligne : pour une traçabilité et un suivi de vos commandes 24h/24h.
- Livraison sur mesure et sécurisée sous 10 jours ouvrés à compter de la réception de votre règlement.

* Dans la limite d'un SMIC mensuel brut par an.

Nos solutions pour les associations



Parce que les vacances, c'est essentiel !

Caractéristiques techniques

Réseau

Le plus grand réseau dédié aux vacances et aux loisirs :

- Plus de 170 000 professionnels de l'hébergement, du transport, des loisirs culturels, sportifs et de la restauration acceptent le Chèque-Vacances, partout en France, DOM-TOM compris (Campings, gîtes, hôtels, villages de vacances, agences de voyage, colonies pour enfants, parcs d'attraction, écoles de ski, festivals...).
 - Réductions et offres promotionnelles exclusives spécialement négociées auprès des partenaires.
 - Un guide d'utilisation du Chèque-Vacances à retrouver sur : <http://guide.ancv.com>
-

Nous contacter

 boutique-en-ligne.ancv.com/cheque-dejeuner/pe/

Découvrez toutes nos Solutions Associations
sur up-france.fr

Siège social
Groupe Up
27-29 av. des Louvresses
92230 Gennevilliers

Illustration : TINO / Agent 002

The logo consists of the letters 'Up' in a white, sans-serif font, centered within a solid orange square.